



La lettre de la Plaine centrale

LA LETTRE ECONOMIQUE DE LA PLAINE CENTRALE

Bienvenue aux Entreprises

A Alfortville

BUSINESS SOLUTIONS CENTER
7 place Salvador Allende
Conseil en systèmes informatiques

KD PUBLICATIONS

29 rue Etienne Dolet
Activités d'édition

FRANCE TRAVAUX BATIMENT

35 rue Louis Blanc
Peinture

A Créteil

ACH COMMUNICATION

23 avenue du Docteur Paul Casalis
Gestion de supports de publicité

PRODECI

3 place Jean Giraudoux
Activités de réalisation de logiciels

COMMUNICATION DIFFUSION

9 rue Karl Xavier Roussel
Commerce de gros de bois et produits dérivés

GO INFOTECH

51 avenue du Pierre Billotte
Conseil en systèmes informatiques

A Limeil-Brévanmes

ANSTETT Jean-Pierre

11 ruelle de Paris
Conseil pour les affaires et la gestion

GUYOT Bernard

58 rue Edouard Vaillant
Transports routiers de marchandises de proximité

CECAP

Un nouveau départ en 2005....

La fin de l'année du Club était placée sous le signe de l'information et de l'échange d'expériences : rencontre avec le président du Conseil des Prud'hommes, avec le président de l'Université, avec le commissaire de police, mais encore sur le thème du coaching et l'accompagnement au sein des entreprises. Pour la Présidente Danièle WULPUT et le vice-président, Michel SASPORTAS, le Club doit désormais passer à la vitesse supérieure et permettre aux entreprises de s'impliquer davantage dans le tissu entrepreneurial local.

2005 a débuté le 20 janvier dernier pour le CECAP (Club d'entreprises de la Communauté d'Agglomération). C'est en effet ce jour-là que se sont réunies une cinquantaine d'entreprises membres et non membres pour se souhaiter une belle et heureuse année, pleine de réussite. C'était aussi le début d'une nouvelle démarche de valorisation et de développement des échanges locaux. En effet, huit entreprises membres du club ont pu se présenter de façon très synthétique, à travers leurs activités et leurs atouts. L'initiative a été largement saluée par les entreprises présentes car il est vrai que les entreprises ne connaissent pas toujours le potentiel que représentent leurs voisins en terme de services mais également en terme de clients... Cette volonté de favoriser les échanges entre les entreprises locales s'inscrit dans la durée puisque le CECAP souhaite poursuivre cette démarche au cours des prochaines manifestations.

Quatre ou cinq entreprises pourront en effet se présenter au début de chaque petit-déjeuner thématique à l'occasion des prochaines réunions. Ceci impliquera une petite modification des horaires ; les réunions débiteront à 8 heures au lieu de 8 heures 30. Par ailleurs le Club aura bientôt son annuaire sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération et les entreprises pourront



facilement trouver les services et produits souhaités en fonction de leurs besoins. Les Commissions Animations et Environnement seront prochainement réunies, notamment en vue de l'organisation d'une Assemblée Générale du CECAP dans le courant du deuxième trimestre 2005 permettant la mise en place d'un nouveau programme d'actions.

Questions posées à Michèle BONI, Directrice de l'entreprise BONI.COM, à Créteil et adhérente du CECAP :

Qu'attendez-vous des rencontres du Club ?

" Les rencontres du Club permettent de faire connaissance avec d'autres entrepreneurs du territoire et d'enrichir notre carnet d'adresses ; il s'agit aussi de faire part de notre expérience et de profiter de celle des autres. Ainsi, l'expérience des plus anciens peut apporter des conseils aux plus jeunes et un soutien moral quand les affaires sont au plus bas. Après trois années d'exercice parfois difficiles, c'est avec plaisir que je soutiendrais un autre chef d'entreprise. "

Que pensez-vous de la possibilité pour chaque adhérent de se présenter à ces occasions ?

" C'est l'occasion pour les adhérents de faire le point sur leur activité, de structurer et d'organiser sa présentation, en laissant tomber les tabous. Ainsi, pour les plus fragiles, ce sera une occasion de revaloriser leur entreprise, et pour les plus forts, de redonner le moral à ceux qui l'ont perdu. Nous sommes tous solidaires. "

Plaine Centrale, la mixité dans tous ses états..!



Les 1er et 2 décembre 2004, Plaine Centrale était présente au SIMI, Salon de l'Immobilier d'Entreprise au Palais des Congrès Porte Maillot, sur le stand de l'Agence de Développement du Val-de-Marne. Point de rencontre entre les collectivités, les entreprises et les investisseurs sur le thème de l'immobilier d'entreprise, c'était l'occasion de présenter les disponibilités foncières et immobilières du territoire, notamment au travers d'un débat " Plaine Centrale, la mixité dans tous ses états ", animé par Joseph Loreau, vice-président de la Communauté d'agglomération, en qualité de représentant du Président Laurent Cathala auprès de l'Agence de Développement du Val-de-Marne. Participaient à ce débat un promoteur, le Directeur Général Adjoint de Meunier Immobilier Entreprises, et des chefs d'entreprises du territoire, le Président Directeur Général de Acciai Speciali Temi, le directeur de l'immobilier de DHL. Tous ont mis en avant à la fois les spécificités de notre territoire et notamment la mixité en termes de logements, d'activités et d'offres immobilières, et ses atouts. Pôle administratif et tertiaire majeur du département, pôle scientifique bénéficiant d'une très bonne desserte par l'autoroute et par les transports en commun, le territoire de Plaine Centrale est également doté d'équipements sportifs et culturels, d'espaces de détente. Plaine centrale dispose encore de plusieurs offres immobilières et est à l'origine de plusieurs projets immobiliers récents : en effet près de 19 000 m² de bureaux restent à construire sur une zone d'activité de qualité à Créteil (Europarc, et près de 16 000 m² à Alfortville sur la ZAC Bords de Marne.)

Europarc à Créteil.

11 300 m² de bureaux
5 100 m² de bureaux à construire
7 100 m² de surfaces mixtes en cours

ZAC Val de Seine à Alfortville

8 800 m² de surfaces mixtes disponibles
9 hectares de surfaces mixtes à construire

ZAC Bords de Marne à Alfortville

16 000 m² de bureaux à construire

Pour tous renseignements concernant les offres immobilières d'entreprises sur la Plaine Centrale du Val de Marne, merci de contacter le service Développement Economique et Aménagement au 01 41 94 30 69.

Site internet : www.agglo-plainecentrale94.fr

Regard sur le secteur de la construction

Secteur varié qui regroupe des métiers très différents, on peut cependant distinguer le secteur des travaux publics et du gros œuvre et le secteur du second œuvre

Secteur des travaux publics et du gros œuvre : gutiers, levageurs, conducteurs d'engins, étanchéistes, terrassiers, maçons, charpentiers, couvreurs.

Secteur du second œuvre : électriciens, menuisiers, plâtriers, métalliers, serruriers, plombiers, monteurs de climatisation, peintres, carreleurs, soliers.

Au plan national, il s'agit d'un secteur qui compte de nombreuses entreprises (309 000 entreprises en 2003, principalement de petites structures. Ainsi, en 2002 selon les données de la Direction des affaires économiques et internationales, du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement, du Tourisme et de la Mer, publiées en 2004, 463 000 salariés du secteur travaillaient dans des entreprises de moins de 10 salariés contre seulement 25 000 dans des entreprises de plus de 500 salariés.

La conjoncture économique du secteur était très favorable en 2002-2003, comme en témoigne l'enquête annuelle d'entreprises du secteur de la construction publiée fin 2004 par le ministère de l'Équipement. En effet, l'activité économique du secteur se maintenait à un bon niveau, le secteur des travaux contribuant fortement au bon comportement d'ensemble de l'activité. Ainsi pour 2003, le chiffre d'affaires de la construction s'élevait à plus de 150 milliards d'euros et le montant des investissements dépassait 3 milliards d'euros. Cette bonne santé du secteur est en partie due à la progression de la construction des logements neufs et à celle des travaux d'entretien des logements des ménages confiés aux professionnels.

Il reste que la qualification du personnel et, plus généralement, l'emploi est un problème phare dans le secteur de la construction.

La formation est en effet parfois inadaptée aux besoins des employeurs dans ce domaine ; le niveau de formation des jeunes sortant du système scolaire est souvent faible, même si de nouvelles filières se sont développées. Ainsi, les jeunes entrant dans le secteur de la construction viennent pour 40 % de niveau BEP ou CAP, 30% de niveau Bac (Technologique ou Universitaire) et 13% de niveau DUT (Diplôme Universitaire Technologique)



L'autre difficulté tient au recrutement des jeunes dans ce domaine, ce secteur conservant une image peu attractive.

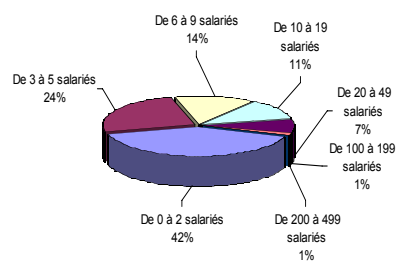
A l'issue d'une table ronde qui s'est tenue le 15 juin 2004, un plan de mobilisation en faveur de l'emploi dans le BTP a été lancé par l'Etat et les fédérations professionnelles ; les objectifs qui ont été avancés sont les suivants : promouvoir les métiers du BTP, améliorer la coordination entre les acteurs de l'orientation scolaire et de l'insertion professionnelle, renforcer les filières technologiques et les formations en alternance, mettre en place un observatoire des métiers dans le BTP.

Sur Plaine Centrale, ce secteur est important puisque près de 500 entreprises de toutes tailles y travaillent, soit près de 10% du tissu économique local. La majorité de ces entreprises est de petite taille. En effet, 42% des entreprises du secteur sont composées de 0 à 2 salariés contre seulement 2 % de plus de 100 salariés. Pourtant il y a sur Plaine Centrale quelques "grandes" la société Cari (ex Carillon), entreprise de travaux publics (gros œuvre) en bâtiment, génie civil, ouvrages d'art,

réseaux qui emploie 150 personnes sur le secteur et dont l'établissement régional est implanté à Europarc à Créteil mais aussi l'entreprise de travaux publics Valentin Environnement, spécialiste en aménagement urbain qui emploie plus de 210 personnes à Alfortville (ZAC Val de Seine). Dans le secteur du second œuvre, on notera l'entreprise Gallet Delage spécialisée dans les travaux d'équipement électrique et d'éclairage public qui a plus de 150 salariés sur son site de Créteil au Carrefour Pompadour.

La forme juridique la plus répandue est la SARL (société anonyme à responsabilité limitée), représentant 58 % des entreprises du territoire et le statut d'artisan recouvrant environ 30% du secteur d'activité.

Répartition des entreprises selon l'effectif



Le 23 mars

Petit-déjeuner / débat sur le thème : "intégrer les nouveaux dispositifs de formation dans les entreprises du Val-de-Marne" et présentation du programme COSMA 94 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne

Contact : CCIP du Val-de-Marne
Tel : 01 -49-56-57-39

Le 30 mars

Conférence "Financer la création ou la reprise d'entreprise et le développement de son activité" à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne

Contact : CCIP du Val-de-Marne
Tel : 01-49-56-57-39

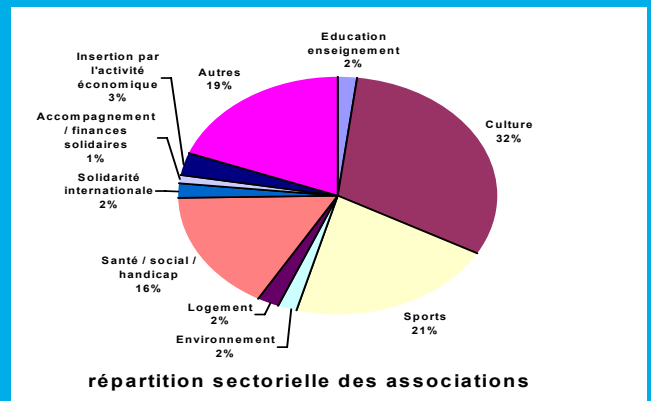
Le 31 mars à 18h15 :

Conférence "Comment passer le cap critique des deux premières années, des chefs d'entreprises témoignent" organisée par le club des créateurs et des entreprises nouvelles

Contact CCIP Val-de-Marne
Tel : 01-43-99-54-30

L'économie sociale et solidaire en chiffres !

L'étude sur l'économie sociale et solidaire menée sur le territoire de Plaine Centrale s'achève. Les différentes investigations ont permis d'identifier la réalité de ce secteur sur le territoire de l'agglomération. Avant de plonger dans les chiffres, petit rappel sur les contours et le contenu de l'économie sociale et solidaire. D'un côté, l'économie sociale née au début du XIXème siècle pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits, est composée de quatre grandes familles (associations mutuelles, coopératives, fondations). De l'autre côté, l'économie solidaire s'est développée à partir des années 1980 pour proposer une réponse aux mutations socio-économiques auxquelles les structures classiques ne trouvaient pas de solution (crise de l'emploi, crise sociale et environnementale). L'objectif : mettre l'acte économique au service de nouvelles solidarités en répondant à des exigences éthiques. Il s'agit d'activités rentables en termes sociaux et environnementaux et viables d'un point de vue économique. La rencontre de l'économie sociale et de l'économie solidaire se concrétise ainsi par une façon "d'entreprendre autrement" avec pour vocation de répondre à l'intérêt collectif.



Ces données illustrent à la fois le poids de l'économie sociale et solidaire sur le territoire et les potentialités de développement à explorer : la promotion des coopératives qui permettent d'associer les salariés à la responsabilité d'entreprendre ; la recherche de porteurs de projets pour satisfaire des besoins non couverts (transports, environnement, commerce éthique.)

Quelques chiffres sur le territoire de la Plaine Centrale

- 844 associations employeurs (base INSEE)
- 10 structures d'insertion par l'activité économique
- 17 mutuelles (dont 4 banques mutualistes)
- A noter également :
- 1 absence de société coopérative ouvrière de production
- 3 fondations dans le domaine de la santé
- 4 centres d'aide par le travail

Au-delà de ces constats, la démarche de diagnostic a également été l'occasion de mobiliser plus de 80 structures autour de la réflexion sur un plan d'action pluriannuel autour des axes de travail suivants : développer le réseau entre les acteurs, favoriser l'accompagnement et le financement de projets, explorer de nouveaux champs d'activité et favoriser le travail en partenariat avec les entreprises dites "classiques" De beaux chantiers en perspective !

JURIDIQUE

Les contrats d'externalisation

Dans les contrats d'externalisation, le client " externalise " c'est-à-dire qu'il confie à un prestataire informatique ses données (contrat de traitement) ou toute son informatique (contrat de " Facilités Management " ou " infogérance " ou encore " outsourcing ")

Ainsi, le fournisseur prestataire traite, sur son matériel et avec ses propres programmes, les informations brutes communiquées par son client. Il lui retourne les informations traitées ou prend en charge certaines opérations ultérieures : expéditions, facturations, etc. Cette activité constitue une prestation de service. Le contrat est parfois appelé contrat de " service de bureau " ou " travail à façon ".

Le passage par la rédaction d'un cahier des charges est nécessaire afin de poser les bases des responsabilités futures.

Il comprendra les chapitres suivants :

- Descriptif du plan général,
- Spécifications particulières et questions proprement juridiques.

Le client doit éviter de s'engager à payer les premières redevances avant que les essais n'aient donné des résultats satisfaisants.

Deux choses importent pour le client : que les prestations demandées soient effectuées sans erreur et sans retard.

Le fournisseur est tenu par une obligation de résultat. Généralement les résultats de travail à façon peuvent être définis avec précision et par conséquent la conformité de l'exécution relativement facile à apprécier.

En revanche, le prestataire n'est pas tenu de vérifier la validité intrinsèque des données si les moyens de contrôle ne lui ont pas été donnés à cette fin par le client.

Cependant, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée indéfiniment si l'erreur n'a pas été détectée ou relevée dans un certain délai ; les résultats seront considérés comme acceptés par le client.

Encore faut-il que le client ait transmis des données correctes ou correctement présentées selon les dispositions convenues.

A ce stade, il sera nécessaire de préciser que les clauses relatives au secret et à la confidentialité doivent envisager avec précision le statut des fichiers.

Les fichiers traités par le prestataire restent normalement la propriété du client mais cela doit être clairement spécifié. Il est souhaitable qu'il en soit également ainsi pour le support matériel des fichiers (disques, disquettes et bandes).

Il sera tout aussi prudent de préciser le régime juridique des programmes spécialement conçus. Ces programmes de traitement spécialement conçus pour un client sont la propriété de celui-ci, sauf stipulation contraire.

Ils ne doivent pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle des tiers.

Dans tous cas, les décisions sus-visées engagent la société et le prestataire sur une certaine durée et pour des dépenses qui doivent être maîtrisées par les deux parties.

Aussi, il est recommandé à toute société ou entreprise, quelle que soit sa taille, d'établir un contrat avec le prestataire informatique.

ASF récupère votre matériel informatique usagé...

Créé il y a 3 ans, Ateliers sans Frontières est un atelier d'insertion sociale et professionnelle en France, au service de la solidarité internationale. L'association emploie une trentaine de jeunes et d'adultes en grande difficulté sociale (anciens sans-abri, sortants de prison, chômeurs longue durée qui assurent la collecte et la rénovation d'équipements (sportifs, médicaux, informatiques) usagés. De plus, elle vise à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées en apportant un soutien matériel aux acteurs des pays dits " en développement " qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation, de la santé et du développement local. ASF a ainsi envoyé plusieurs tonnes de matériel au Cameroun, au Maroc, au Kosovo, en Inde.

En partenariat avec ONYX TRIADE, un des leaders du recyclage des déchets informatiques en France, Atelier sans frontières s'engage dans la collecte, le recyclage et la revalorisation de matériel informatique selon les nouvelles normes européennes sur le traitement et le recyclage des déchets d'équipement électronique et informatique (DEEE)

En déléguant la collecte et le traitement de votre matériel informatique usagé à Ateliers sans Frontières, vous vous déchargez des soucis de son élimination et de son recyclage tout en favorisant la création d'emplois et en réalisant un geste de solidarité citoyenne.

Contactez ASF à :
Ateliers Sans Frontières
17, rue du Moulin Bateau - 94 380 Bonneuil sur Marne
Tél : 01 56 71 28 28 / Fax : 01 56 71 28 29
www.atelierssansfrontieres.org - e-mail : contact@atelierssansfrontieres.org

Contacts utiles

Service Développement Economique et Aménagement

Communauté d'Agglomération Plaine Centrale

14, rue Le Corbusier, 94000 Créteil
Tél : 01-41-94-30-69

DRCA

Direction Régionale du commerce et de l'artisanat

68 rue de Bellechasse, 75353 Paris 07
Tél : 01-43-19-76-90
Fax : 01-43-19-76-99

Direction Régionale des Douanes et Droits indirects

Informations sur les formalités de dédouanement

9 rue de l'Arche Guédon, BP 115, 77 207 Marne la Vallée.
Tél : 01-64-62-75-00
Fax : 01-60-17-85-77

Agence de Développement du Val-de-Marne

23 rue Raspail, 94200 Ivry-sur-seine
Tél : 01 42 90 64 00

Inspection du travail

Immeuble le Pascal, avenue de Gaulle, 94000 Créteil

Tél : 01-49-56-29-44
Fax : 01-49-56-06-27

Régie de quartier de Créteil

86 bis avenue Casalis, 94000 Créteil
Tél : 01-43-39-45-66
regie.creteil@wanadoo.fr

Régie de quartier de Limeil-Brévannes
Place des Tilleuls, 94450 Limeil-Brévannes

Tél : 01-53-73-17-77
Limeil.regie@wanadoo.fr

IUT Service des Partenariats

61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil
Tél : 01-45-17-16-87
biard@univ-paris12.fr

Communauté d'Agglomération Plaine centrale.

14 rue Le Corbusier 94046 Créteil Cédex
Tel : 01-41-94-30-00-Fax : 01-41-984-30-38
Courriel: service.economique@agglo-plaine-centrale94.fr

Directeur de la publication:

Laurent Cathala

Rédaction:

Service Développement économique et Aménagement

Rubrique juridique : Me Benayoun

Rédaction graphique:

Service Informatique

Impression:

Point de Repère